

Synthèse des contributions reçues sur Cart'Elec

Janvier 2026

Table des matières

PREAMBULE	2
Que contient la Cart'Elec et comment a-t-elle été conçue ?	2
Que contient cette synthèse ?	3
CART'ELEC EN CHIFFRES	4
La fréquentation de la Cart'Elec depuis son ouverture.....	4
Une stratégie de visibilité de la carte via les réseaux sociaux efficace.....	5
Des utilisateurs répartis sur le territoire hexagonal.....	6
L'onglet contributif, une fonctionnalité prise en main par un public relativement âgé	7
ANALYSE DES CONTRIBUTIONS DEPOSEES SUR LA CART'ELEC.....	9
Les modes de production et de consommation d'électricité, des données perçues comme déterminantes pour dimensionner le réseau électrique	9
La sobriété et la préservation de l'environnement, des objectifs à intégrer dans le plan d'investissement.....	13
Intégrer les impacts pour les propriétaires forestiers comme un sujet d'équité socio-territoriale	13
Renforcer les interconnexions avec les pays limitrophes et la Corse, une nécessité ?	14
Des préoccupations locales concentrées dans quelques régions	14
Cart'Elec, une cartographie trop complexe pour certains, insuffisamment détaillée pour d'autres.....	15
ANNEXE – DONNEES UTILISEES POUR CONCEVOIR CART'ELEC	17
Infrastructures de transport d'électricité	17

Préambule

Pour accompagner le débat public sur le schéma de développement du réseau de transport d'électricité, organisé du 4 septembre 2025 au 14 janvier 2026, la Commission particulière en charge de son organisation a souhaité développer un outil cartographique participatif.

Cette cartographie avait pour objectif de rendre visible la répartition des infrastructures de transport d'électricité existantes et les perspectives de développement envisagées par RTE à l'horizon 2030 et 2040. Au fil du débat, la « Cart'Elec » s'est enrichie de nouveaux jeux de données, permettant aux internautes de découvrir les enjeux du schéma décennal de développement du réseau à l'échelle de leur département (environnementaux, industriels, etc.) et de partager leur point de vue sur le débat.

Que contient la Cart'Elec et comment a-t-elle été conçue ?

Cette cartographie a été développée en partenariat avec [WeDoData](#), à l'aide de différents jeux de données. Certaines de ces données ont été mises à disposition de l'équipe du débat par RTE, d'autres sont issues de bases de données en open data. La liste détaillée des jeux de données utilisés pour produire cette carte est disponible

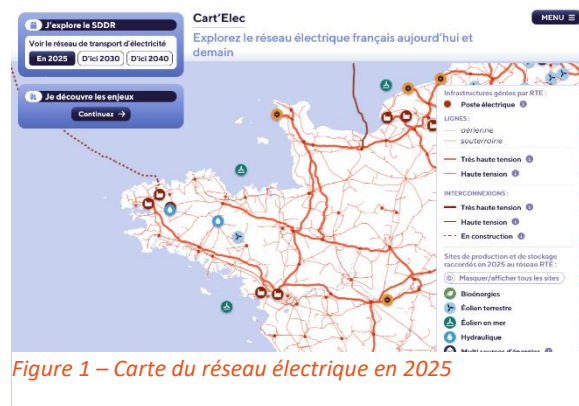


Figure 1 – Carte du réseau électrique en 2025

Annexe – Données utilisées pour concevoir Cart’Elec.

En parcourant la Cart’Elec, les utilisateurs avaient plusieurs possibilités :

- Consulter la **cartographie du réseau électrique national en 2025**, ainsi que les évolutions envisagées par RTE au sein du plan-programme à l’**horizon 2030 et 2040** ;

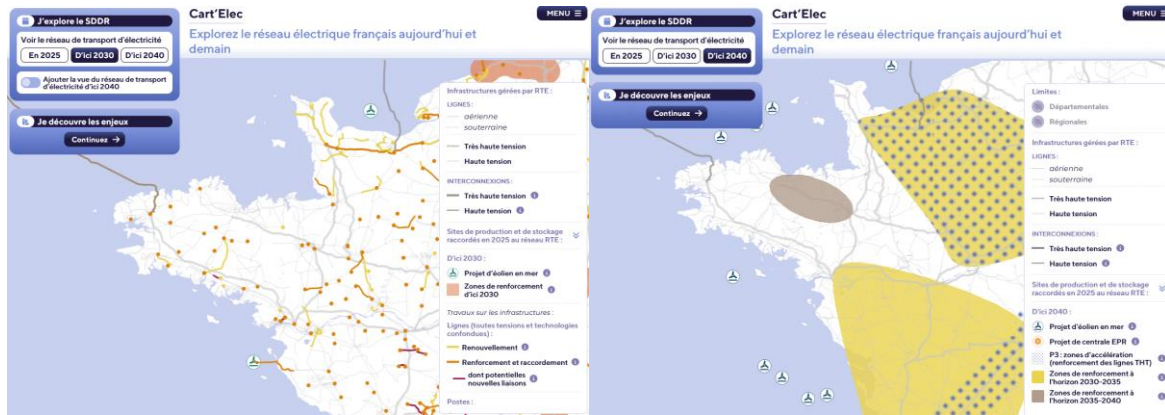


Figure 2 - Cartes des perspectives d'évolution du réseau électrique en 2030 et 2040

- Découvrir différents **enjeux territoriaux liés à l'environnement, au climat, aux activités industrielles ou encore aux énergies décarbonées**. Cette fonction permettait aux internautes de **croiser les potentielles évolution des infrastructures de production, de stockage et de transport d'électricité avec les caractéristiques de chaque département ou région de France hexagonale** ;

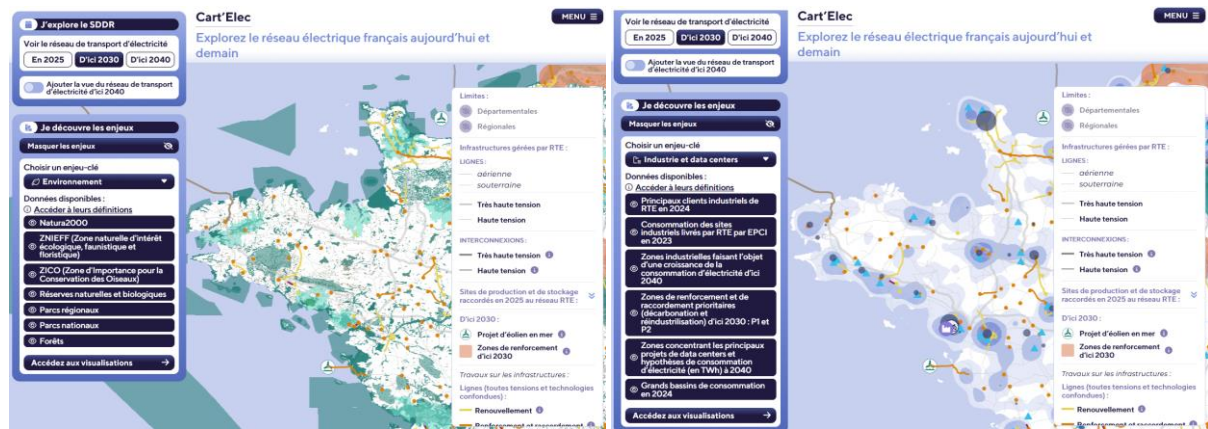


Figure 3 - Cartes croisant les perspectives d'évolution du réseau avec des enjeux environnementaux (gauche) et industriels (droite)

Figure 4 - Volet contributif de la Cart'Elec

• **Déposer un avis, une question ou une réaction** tout au long de leur exploration de cette carte grâce à un volet contributif.

La Cart'Elec a été mise à jour avec ces deux dernières fonctionnalités au cours du débat : la 1^e version, mise en ligne le 4 septembre 2025, permettait une simple exploration des cartes du réseau électrique national en 2025, 2030 et 2040. Les **différentes couches cartographiques contenant les enjeux** environnementaux, industriels, etc. **ont été ajoutées le 1^{er} octobre 2025**, ainsi que **le volet contributif**.

Que contient cette synthèse ?

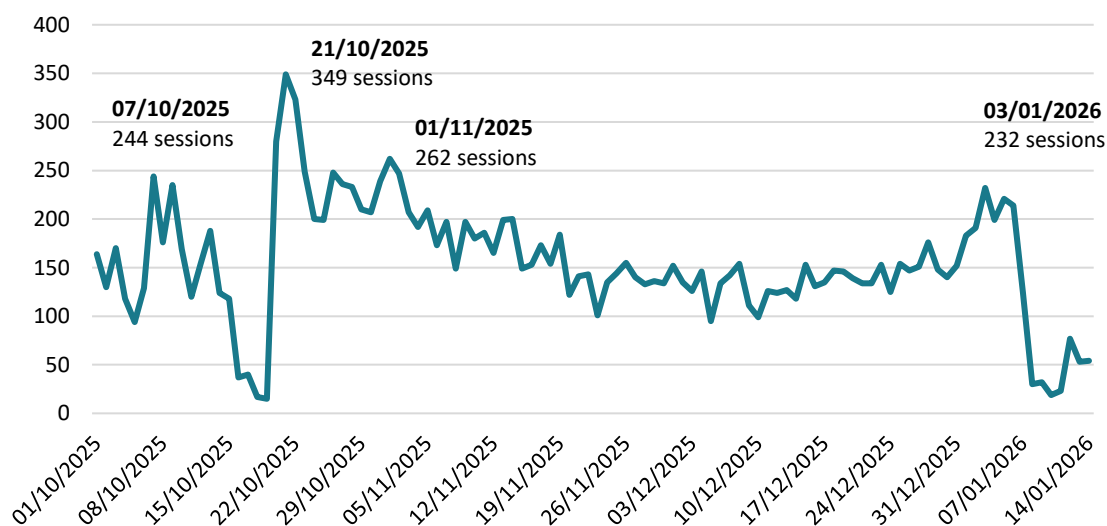
Cette synthèse a été rédigée à partir de l'ensemble des données récoltées par l'outil « Cart'Elec » entre le lancement du débat public le 4 septembre 2025 et sa clôture le 14 janvier 2026. Elle contient une analyse quantitative des usages de la cartographie par les internautes, ainsi qu'une analyse qualitative des commentaires déposés via son onglet contributif.

Cart'Elec en chiffres

Les données comptabilisées dans cette partie recouvrent la période du 1^{er} octobre 2025, date de lancement du volet contributif de la carte, et la clôture du débat public le 14 janvier 2026.

La fréquentation de la Cart'Elec depuis son ouverture

Fréquentation de la Cart'Elec par jour



La Cart'Elec a comptabilisé plus de **16 400 visites** entre le 1^{er} octobre 2025 et la clôture du débat le 14 janvier 2026. Sur cette période, la fréquentation de l'outil s'est avérée relativement fluctuante, oscillant entre 100 et 200 sessions par jour en moyenne. Après un démarrage dynamique au lancement du volet contributif de Cart'Elec, on observe une baisse relative du nombre de visites par jour entre le 1^{er} novembre et la fin du mois de décembre. Quelques pics de fréquentation sont toutefois à noter :

- **07/10/2025 – 244 sessions** : ce premier pic s’est produit le jour d’une rencontre organisée par l’équipe du débat au Pouliguen, dans le cadre des Océanes Atlantiques : « **Le poste en mer, cet inconnu sur la route des câbles** » ;
- **21/10/2025 – 349 sessions** : cette date correspond au plus haut pic de fréquentation de la Cart’Elec sur toute la durée du débat. Bien qu’aucun événement ni action de communication majeure ne soit à relever à cette date, il est intéressant de noter que ce pic a eu lieu au lendemain de l’organisation de la rencontre territoriale de Châteauroux sur « **Les enjeux du raccordement électrique haute tension pour le développement économique d’un territoire : l’exemple de Châteauroux** », ayant mobilisé 160 participantes et participants ;
- **01/11/2025 – 262 sessions** : aucun événement majeur n’est à relever à cette date dans le calendrier du débat. **Une publication faisant la promotion des rencontres territoriales du 4 et 5 novembre en Région Nouvelle-Aquitaine** a cependant été publiée la veille sur les réseaux sociaux du débat, invitant les abonnés à consulter la Cart’Elec et découvrir les enjeux présents dans cette région ;
- **03/01/2026 – 232 sessions** : aucun événement majeur n’est à relever à cette date dans le calendrier du débat, ni sur son site internet. Sur les réseaux sociaux, des publications ont été mises en ligne afin d’inviter les abonnés à **participer au webinaire « Foire aux questions » du 8 janvier 2026**, mais sans invitation particulière à visiter l’outil.

L’analyse de ces différents pics de fréquentation, et les hypothèses qui peuvent s’en dégager, pourra être affinée au regard du bilan des réseaux sociaux à venir, incluant une analyse précise des retombées liées aux actions de promotion et de tracking sur l’outil.

Une stratégie de visibilité de la carte via les réseaux sociaux efficace

Tout au long du débat, la Cart’Elec a été relayée via différents canaux pour toucher une diversité de publics. La promotion de l’outil s’est d’abord faite pendant les rencontres territoriales et les webinaires, notamment en conclusion de ces temps d’échanges. Si la présentation de cet outil lors de ces moments de rencontre a permis d’obtenir un certain nombre de sessions et de contributions, la notoriété de la Cart’Elec s’est surtout forgée par une diffusion en ligne :

- D’abord via **le site internet**, véritable vitrine du débat ayant permis de centraliser les informations nécessaires aux personnes souhaitant prendre part (soit par la mise en avant de l’outil sur la page d’accueil, soit via les actualités publiées sur le site) ;
- Mais également via **les réseaux sociaux** du débat (LinkedIn, Facebook, X et le compte Instagram de la CNDP) :
 - Avec des publications *organiques* prévues dans le calendrier éditorial ;
 - Avec des publications sponsorisées sous forme de campagne publicitaire, diffusées tout au long du débat.

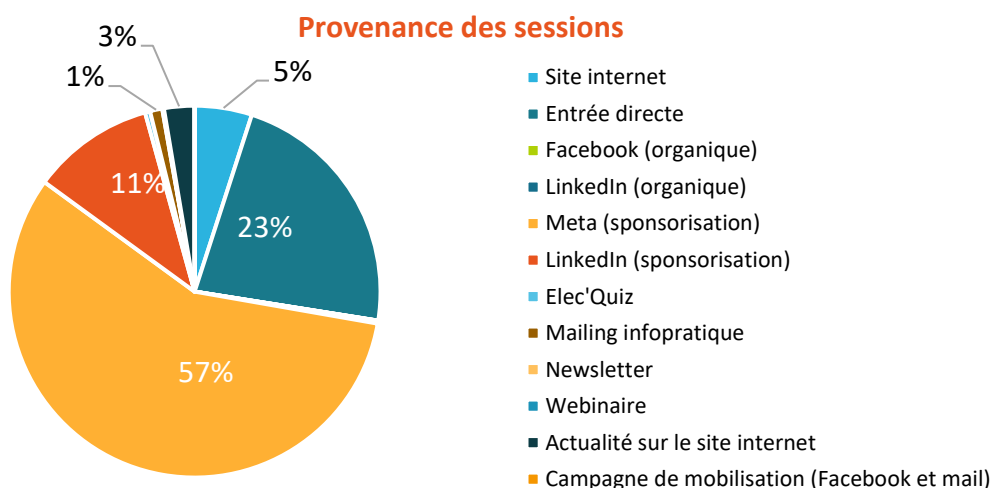
Pour renforcer la visibilité de l’outil, une campagne de sponsorship a été mise en place dès son lancement. Cette campagne de sponsorship a été renforcée par la mise en place d’un outil de *tracking* à partir du mois de novembre 2025 :

- 2425 euros dépensés entre les plateformes Meta et LinkedIn
- 11 126 sessions sur 16 375 issus de la sponsorship (données recueillies à l’aide d’un lien sources placé dans le CTA du post sponsorisé).

Grâce à cette stratégie de visibilité, plus de 16 400 personnes ont parcouru la carte pendant les 4 mois de débat. L’analyse de l’origine des sessions démontre l’efficacité des campagnes de sponsorisations menées sur les réseaux sociaux : celles-ci sont en effet à l’origine de 68% des visites de Cart’Elec : les actions publicitaires

menées sur Meta sont à l'origine de 57% du trafic sur l'outil, suivies par les actions de sponsorship sur LinkedIn (11%).

Les « entrées directes » représentent près d'un quart des visites (23%) : plus de 3600 personnes ont ainsi **découvert Cart'Elec via leur moteur de recherche**, ce qui démontre l'intérêt de prendre le temps de présenter l'outil pendant les temps forts du débat public. Le partage du lien vers la carte via les mails « Informations pratiques » envoyés en amont des événements et par les lettres d'information transmises au cours du débat sont, quant à eux, à l'origine de 6% des sessions.

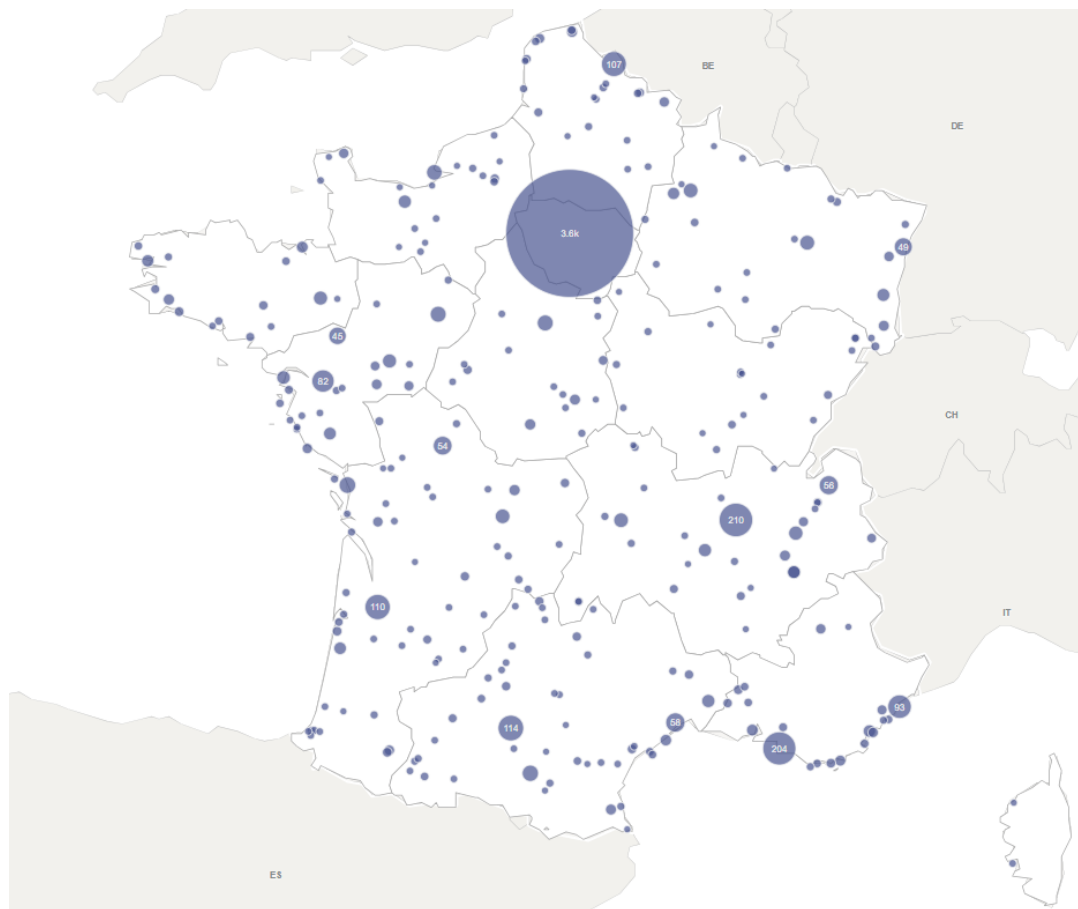


Des utilisateurs répartis sur le territoire hexagonal

Au cours du débat, l'origine géographique des personnes qui ont parcouru Cart'Elec a été suivie à l'aide de l'outil d'analyse web Matomo. La carte ci-dessous illustre l'origine de ces visites tout au long du débat. On note une **répartition des sessions relativement homogène sur le territoire hexagonal**, bien que les **grandes métropoles soient à l'origine d'un nombre de visites un peu plus important** (notamment Paris et Marseille, ainsi que Lyon, Bordeaux, Toulouse et Lille).

Ces données sont toutefois à prendre avec précaution : elles peuvent être faussées par l'usage de VPN, le refus des cookies par les internautes, ou la connexion à la carte via un onglet de navigation privée, par exemple. Par ailleurs, **Matomo comptabilise le nombre d'internautes ayant consulté la carte et non le nombre de visites au total** (par exemple, un internaute ayant utilisé Cart'Elec trois fois n'est comptabilisé que comme une seule session sur Matomo). Ce mode de calcul explique le différentiel de sessions comptabilisées par Matomo (14 390) et par le backoffice de Cart'Elec (16 400).

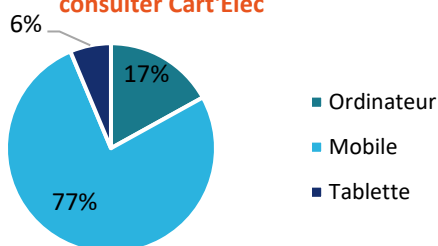
Une nuance doit également être apportée sur le nombre de visites ayant eu lieu depuis la région parisienne et depuis Marseille, où résident les équipes de la CNDP et celles de WDPE, en charge de l'analyse des données générées par Cart'Elec. Il est donc probable qu'elles soient à l'origine d'une partie des sessions issues de ces deux zones géographiques.



53 secondes

Durée moyenne d'une session sur la Cart'Elec

Périphériques utilisés pour consulter Cart'Elec



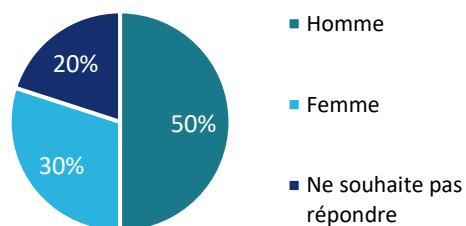
La grande majorité des internautes ont consulté Cart'Elec depuis leur smartphone (77%). L'utilisation de la carte sur un ordinateur représente quant à elle 17% des sessions et celle sur tablette environ 6%.

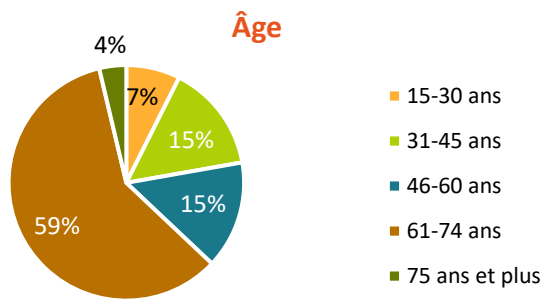
L'onglet contributif, une fonctionnalité prise en main par un public relativement âgé

Le volet contributif de Cart'Elec proposait aux utilisateurs de renseigner leurs données personnelles en déposant leurs contributions (genre, âge, code postal). Sur les 41 personnes ayant déposé une contribution écrite via cette fonctionnalité, 30 ont renseigné leurs données personnelles.

La **moitié d'entre eux déclare être un homme**, quand 30% des répondantes déclarent être une femme. 20% de l'effectif n'a pas souhaité préciser son genre.

Genre



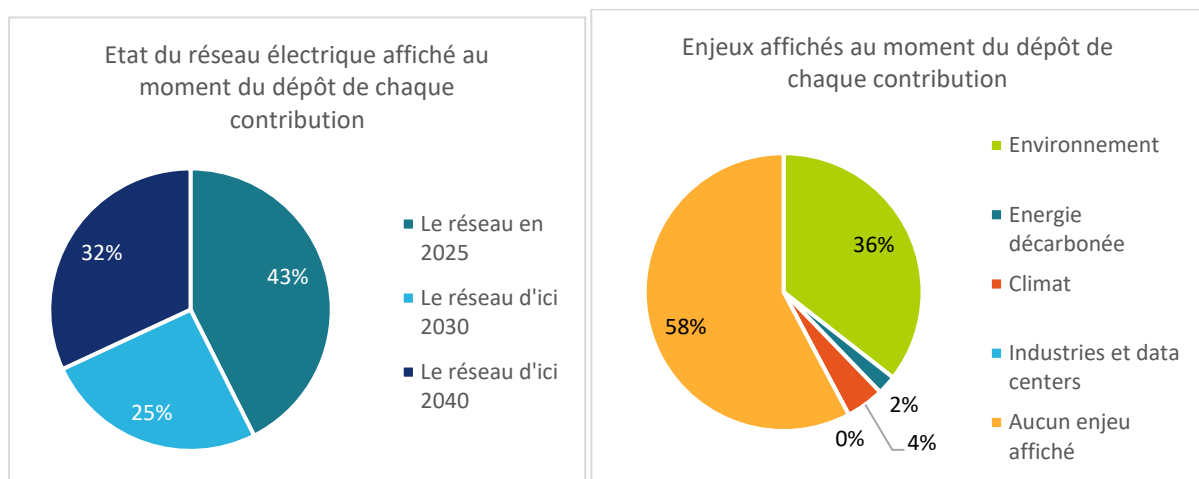


Sur les 30 personnes ayant renseigné leurs données personnelles, la **majorité déclare être âgée de plus de 60 ans** : 59% appartiennent à la tranche d'âge 61-74 ans et 4% ont plus de 75 ans. 30% de l'effectif déclare avoir entre 31 et 60 ans, tandis que **les moins de 30 ans représentent seulement 7% de des répondants**.

Analyse des contributions déposées sur la Cart'Elec

Entre le 1^{er} octobre 2025 et la fin du débat public, Cart'Elec offrait aux internautes la possibilité de **réagir au fil de leur navigation** entre les différentes zones de la carte en déposant des commentaires, grâce à un **onglet contributif**. Cette fonctionnalité n'a été que peu prise en main par les utilisateurs de l'outil : seules 41 contributions textuelles ont été partagées au cours du débat public.

Au regard du faible nombre de commentaires reçus, les possibilités d'analyse statistiques restent limitées. Il est toutefois possible de noter que les internautes ont réagi à la fois à l'état actuel du réseau et à ses perspectives d'évolution aux horizons 2030 et 2040.



Plus d'un tiers des contributions a été rédigé par des personnes observant les enjeux environnementaux. En revanche, très peu ont réagi aux éléments cartographiques liés au changement climatique ou aux énergies décarbonées et aucun commentaire n'a été partagé sur les questions industrielles : **la majorité des contributeurs n'a pas observé les couches « enjeux » de la Cart'Elec avant de déposer un commentaire.**

On observe une **absence de lien direct entre les éléments cartographiques observés par les utilisateurs et les propos partagés au sein de leur commentaire**. Ainsi, bien qu'un tiers des contributions aient été rédigées par des personnes qui observaient les enjeux liés à l'environnement sur la carte, seule une évoque directement la protection des écosystèmes. Les autres portent sur une diversité de thématiques détaillées ci-après.

Les modes de production et de consommation d'électricité, des données perçues comme déterminantes pour dimensionner le réseau électrique

Une part importante des contributions déposées par les utilisateurs de Cart'Elec remettent en question les **choix de mix énergétique** au regard de **l'évolution de la consommation** d'électricité, des enjeux de **décarbonation** et de réduction des **dépenses publiques**.

Le renforcement du déploiement des énergies renouvelables et leur raccordement au réseau électrique est particulièrement remis en cause par certains internautes, qui soulignent que la production d'électricité française est déjà largement décarbonée et suffisante pour répondre à la demande des consommateurs. Un utilisateur

affirme ainsi que **l'absence de hausse de la consommation d'électricité impose de revoir les investissements prévus** pour renforcer le réseau, mais aussi la quantité de projets de production d'électricité renouvelables à raccorder. En effet, pour certains, déployer et raccorder de nombreuses éoliennes terrestres, offshore et panneaux photovoltaïques, etc., entraînerait une **augmentation massive des volumes d'investissement** à prévoir et, par conséquent, du prix de l'électricité, **sans pour autant contribuer aux objectifs de décarbonation du pays**, du fait de la stagnation de la consommation électrique. Au regard de ces éléments, une internaute critique vivement le volume inédit d'investissements prévu par RTE dans le renforcement de son réseau, estimant que les travaux prévus pour sécuriser les infrastructures existantes seraient suffisants pour répondre aux besoins des consommateurs.

« Les raccordements aux réseaux imposés par la multiplication des parcs éoliens sont démesurés et inadéquats au regard des productions effectives. L'énergie non carbonée électronucléaire est largement suffisante et rien ne justifie qu'elles doivent s'adapter aux productions non pilotables, et, subséquemment se fragiliser ! » (Homme, 77 ans, Aisne)

« Pour quelle raison modifier le réseau électrique ? Pour utiliser les sources diffuses intermittentes. Panneaux solaires, éoliennes. La France est le pays avec le taux d'émission de gaz à effet de serre le plus faible d'Europe. L'Allemagne a le taux d'émission le plus élevé d'Europe, alors même qu'elle est championne des panneaux solaires et des éoliennes. L'Allemagne fait tourner des centrales à charbon (lignite). Et importe de l'électricité de France. La France n'a pas besoin d'énergies intermittentes. Les centrales nucléaires et leur réseau en étoile, suffisent à notre besoin » (Homme, NC)

« Priorité n° 1 : tenir compte de l'évolution de la demande d'électricité, moins importante que prévue. Et couverte pour les 5 ans à venir ! RTE s'engage contractuellement à raccorder quantité de projets d'ENR validés sans tenir compte des ressources disponibles, aujourd'hui et de celles planifiées à très court terme ! Face à l'imminence de la saturation du réseau par des énergies intermittentes, - et aux possibles atteintes à la stabilité du système électrique, RTE prévoit un montant d'investissement inédit, étalé sur 10, 20 et 40 ans ! D'un point de vue budgétaire il faudra pouvoir le justifier et l'absorber ! Les palliatifs comme l'écrêtement automatisé de la production éolienne et photovoltaïque, associé à un mécanisme de compensation d'une « Non production » ne peuvent justifier une PPR3 trop ambitieuse ! Déjà RTE évoque, sans pouvoir le valider d'un point de vue contractuel, un raccordement possiblement repoussé au-delà de 2030, pour des projets ayant reçu le feu vert des autorités préfectorales et environnementales !

Tel qu'il se présente aujourd'hui, l'essentiel du budget présenté dans le SDDR 2025 est « fléché » vers le raccordement des énergies renouvelables intermittentes, qui apportent relativement peu, quantitativement et qualitativement, à notre production hexagonale. Sachant que notre électricité est à 97 % décarbonée, les priorités de décarbonation se situeraient plutôt du côté des transports, de l'industrie, du résidentiel et de l'Intelligence Artificielle, appelée à se développer.

Quel est l'intérêt de développer de nouvelles installations d'éolien terrestre et d'agrivoltaïsme ? Déjà RTE tente de résoudre la quadrature du cercle, et de limiter ses besoins d'investissements. Ceci en revoyant les vraies priorités, parmi les capacités réservées sur les postes sources. RTE exige aussi des 94 % producteurs d'ENR ne respectant pas leurs obligations de prévision de production, qu'ils le fassent ! Le 1er avril 2025, face à une baisse - non annoncée - de 9 TW de production d'ENR, le réseau n'a tenu que d'extrême justesse ! Le Black-out du 28 avril en Espagne a, lui aussi, laissé des traces ! Venons-en au vieillissement de nos poteaux, pylônes et lignes électrique et conséquences des aléas climatiques, qui se sont traduits, tout récemment, par la tempête Gorette, ses dizaines de pylônes à Haute Tension pliés et ses km de lignes arrachées. Sur ce seul volet de la mission RTE, les investissements sont inédits - montants et rythmes ! Si encore la demande d'électricité n'était pas satisfaite, si les retombées financières des exportations d'électricité généraient davantage de revenus qu'elles ne coûtent, RTE pourrait justifier sa trajectoire la plus ambitieuse ! Mais ça n'est pas le cas !

Plus ennuyeux encore : le rythme de développement des ENR ne diminuent que faiblement notre Impact carbone ! Car l'électrification des usages n'évolue pas à la même vitesse.

Et pour couronner le tout, la modulation imposée à la production nucléaire, du fait d'une production éolienne et solaire pléthorique, renchérit le coût de l'énergie la meilleure marché produite sur notre territoire. L'industrie en pâtit ! Notre compétitivité aussi ! » (Femme, 75 ans, Côte-d'Or)

Pour d'autres, le **raccordement massif de nouvelles sources de production d'électricité d'origine renouvelable représenterait un risque majeur pour la stabilité du réseau électrique**, du fait de leur caractère « non pilotable » et des fluctuations de la quantité d'électricité qu'elles pourraient injecter sur le réseau. Certains commentaires estiment, par exemple, que le développement massif des ENR ferait courir à la France des risques de blackout, similaires à celui connu par l'Espagne en avril 2025. Un internaute affirme que **l'utilisation des centrales nucléaires comme moyen de « modulation » du volume d'électricité en circulation pourrait accélérer leur vieillissement** ; pour cette personne, le développement des ENR est à rejeter, car il porterait atteinte au bon fonctionnement du « patrimoine industriel nucléaire » français. Ce même contributeur critique également le recours à des filières de production et d'approvisionnement internationales pour développer les ENR, soulignant en miroir l'intérêt pour l'industrie française de conserver un mix énergétique essentiellement basé sur la production nucléaire.

« Vos hypothèses de SNBC ne sont pas bonnes :

- *Nous sommes sur une stagnation de la consommation (2024 = 2019) et vous n'en tenez pas compte. Depuis 2024, la France est redevenue excédentaire en production d'électricité. Construire de nouvelles installations n'a pas de sens puisque l'électricité ne se stocke pas.*
- *Vous êtes persuadés que le nucléaire peut moduler à l'infini pour laisser rentrer les ENR non pilotables (éolien et PV) sur le réseau : faux ! Techniquement vous avez totalement faux, les CNPE de type REP sont conçus pour tourner en base ; c'est à dire tout le temps. Votre stratégie porte directement atteinte à notre patrimoine industriel nucléaire, cad nos CNPE, en accélérant le vieillissement des matériaux de nos CNPE par une modulation abusive. Au moment où le parc nucléaire français (hors FA3) est amorti, les français devraient bénéficier du retour sur investissement avec une énergie bon marché.*

- *Ces REP sont de technologie Westinghouse, les mêmes en ce moment aux USA ont dépassé les 80 ans. Les nôtres atteignent leurs 40 ans, il n'y a donc aucun risque de manquer d'électricité d'origine nucléaire ce qui est votre argument favori pour justifier le développement exagéré des EnR non pilotables et justifier vos projections d'investissement dans les réseaux pour raccorder tous ces mini points de production.*

Avez-vous fait une analyse de risque (technique et financier) pour retirer tous ces câbles une fois les parcs éoliens et PV démantelés ? Vos scénarios à marche forcée sans tenir compte de la stagnation de la consommation et du retard pris dans l'électrification des usages, fait exploser les prix des matières premières comme le cuivre ; dont les réserves montrent les premiers signes d'épuisement = vous augmentez le coût de vos investissements par une absence de politique industrielle. De plus, avec les EnR non pilotables vous faites travailler la chine, là où le nucléaire fait travailler l'industrie française et européenne.

Votre vision idéologique de la décarbonation est technologiquement erronée et nous (nous = les français) coûte une fortune sans que nous n'ayons jamais eu notre mot à dire. Depuis 2028, apparition des premières installations (PV puis éolien) les statistiques gouvernementales du ministère de l'écologie montrent que la facture d'électricité des ménages français a doublé et c'est pire pour les artisans et industriels ... et ensuite vous vous étonnez que la France accélère sa désindustrialisation : vous êtes en train de ruiner notre pays !!!!

Si vous continuez sans prendre en compte nos remarques, vous ne menez tout droit à un black-out à l'espagnol comme en avril 2025. » (NC)

A l'inverse, d'autres contributeurs partagent des avis plus favorables au déploiement des **sources d'énergie renouvelables, qu'ils jugent essentielles pour atteindre les objectifs de décarbonation et consolider la souveraineté énergétique** française. Certains soulignent la **nécessité pour le réseau de s'adapter à leur développement**. Un internaute s'interroge ainsi que l'absence sur la carte de projets de stockage de l'électricité pour absorber les fluctuations de production d'électricité d'origine solaire ou éolienne. Un autre considère que le nombre de projets de parcs éoliens offshore est relativement faible au regard de la taille du linéaire côtier français et questionne la possibilité d'en construire davantage.

« Avec le périmètre de côtes que compte le territoire français, pourquoi n'avons-nous pas plus de projet éolien offshore ? » (NC, 71 ans, Charente-Maritime)

« Je ne vois pas de stockage, pourtant le renouvelable est moins cher que le nucléaire, non ? » (NC)

Pour d'autres internautes, le **développement des énergies renouvelables doit être fait en concertation avec les populations**. Les solutions impactant le moins les paysages et l'environnement seraient à privilégier, pour favoriser leur acceptabilité par les locaux. Une contribution souligne par exemple l'intérêt d'augmenter le nombre de **bâtiments équipés de panneaux photovoltaïques**, pour limiter l'impact visuel et **favoriser l'autoconsommation**. L'autoconsommation est par ailleurs identifiée comme un **moyen de réduire les investissements** à prévoir dans le réseau de transport d'électricité et dans les grandes infrastructures de production d'électricité (centrales, éoliennes, etc.).

« Je suis pour les solutions alternatives mais à condition que ce soient les habitants des communes qui votent pour ou contre par exemple pour l'installation d'éoliennes qui sont hélas imposées aux gens et pourraient être installées dans des endroits où il n'y a pas d'impacts sur l'environnement et les habitants. Pourquoi ne pas les installer le long des autoroutes plutôt qu'aux abords des villages ? Et les panneaux photovoltaïques de même, pourquoi détruire des forêts comme près de chez moi. » (Femme, 66 ans, Puy-de-Dôme)

« Je pense que la pose de panneaux solaires sur des maisons et bâtiments (et non sur des terres), devrait être accélérée en priorité. J'ai fait poser des panneaux sur ma maison. Faible impact environnemental, pose très rapide. De plus l'autoconsommation contribue à la réduction des besoins de fourniture par des éoliennes et centrales. » (Homme, 64 ans, Ardennes)

« Positionner les éoliennes en mer au-delà de l'horizon. La Baule est LE projet à éviter » (NC)

La sobriété et la préservation de l'environnement, des objectifs à intégrer dans le plan d'investissement

Quelques utilisateurs insistent sur la **nécessité pour RTE d'adopter une approche la plus sobre possible dans l'élaboration et la mise en œuvre de son schéma décennal de développement du réseau électrique**. Pour certains, cette sobriété passe par la réutilisation des infrastructures actuelles dans la mesure du possible : renforcement des postes électriques existants, augmentation du voltage des lignes à haute ou très haute tension ou réutilisation des mêmes couloirs. Une contribution suggère par exemple de concevoir des pylônes compatibles avec différents types de lignes, pour qu'il soit à l'avenir possible de renforcer le voltage des lignes qui seront construites dans les prochaines années.

« Utiliser au mieux les couloirs existants. Redimensionner les postes existants en augmentant leurs capacités de transit dans la mesure du possible avant d'en construire de nouveaux. Remplacer certaines lignes existantes en augmentant leurs tensions. Utiliser les mêmes supports pour plusieurs voltages différents en particulier lors de la construction de nouvelles lignes afin de grouper des lignes existantes en supprimant les anciennes. » (Homme, 70 ans, Isère)

Une personne souligne par ailleurs la nécessité d'**intégrer la protection de l'environnement et des écosystèmes au sein des réflexions**, pour garantir que le développement de la production et du transport d'électricité ne nuise pas aux écosystèmes ;

« Il faut avant tout protéger la faune et la flore qui font la richesse de notre monde. Ne pas détruire par des lignes haute tension, des éoliennes, des panneaux photovoltaïques des espaces jusqu'ici protégés. » (Femme, 53 ans, Indre)

Intégrer les impacts pour les propriétaires forestiers comme un sujet d'équité socio-territoriale

Face aux impacts qui seraient générés par les lignes à haute et très haute tension, un internaute insiste sur la nécessité pour RTE d'offrir des **dédommagements financiers aux propriétaires de parcelles forestières survolées par ces lignes**. Pour cette personne, l'absence de compensation pour ces propriétaires à l'heure actuelle est une « injustice » à laquelle RTE doit remédier.

« Pourquoi RTE verse des sommes folles aux collectivités et ignore les propriétaires qui supportent les pylônes et les propriétaires forestiers qui continuent de payer un impôt foncier alors que leur récolte (les arbres de la forêt) sont détruits ? Quelle injustice. Ce n'est pas comme cela que l'on verdit l'électricité. [...] Propriétaire forestier je paie la taxe foncière + la taxe revenu cadastrale chaque année La déforestation régulière sur des hectares et les outrages de RTE ou Enedis alors que les com com prennent 7500€ par pylône. Ras le bol il faut disquer ces pylônes pour arriver à une juste redistribution des revenus en prenant en compte les propriétés forestières » (Autre, 35 ans, Aveyron)

Renforcer les interconnexions avec les pays limitrophes et la Corse, une nécessité ?

Plusieurs contributeurs s'interrogent sur **l'absence de représentation sur Cart'Elec du réseau électrique existant en Corse, ainsi que dans les territoires ultramarins**. Ces interrogations témoignent d'une relative méconnaissance de la gouvernance du réseau de transport et de distribution dans ces territoires.

« Je pense qu'il faudrait prendre aussi en compte les territoires d'outre-mer et la Corse dans le débat car ces territoires font aussi partie de la France et cela n'est juste pas normal de les isoler de la sorte. » (Homme, 25 ans, Seine-Maritime)

« Pourquoi la Corse n'apparaît pas dans cette carte du réseau électrique français ? » (Homme, NC, Maine-et-Loire)

Outre ces questionnements, plusieurs internautes partagent **des suggestions pour améliorer le transport d'électricité sur le territoire Corse**. Une personne propose par exemple d'implanter un **Small Modular Reactor (SMR) sur l'île**, pour assurer une production d'électricité locale, stable et favoriser le développement économique de la région. Une autre suggère de créer une **liaison sous-marine haute tension entre le sud de l'hexagone et la Corse** pour sécuriser son approvisionnement en électricité.

« Une liaison sous-marine haute tension vers la Corse semble être techniquement réaliste. Nécessitant un investissement financier qui donnera un vrai potentiel de développement à cette région. » (NC)

« Nous avons besoin d'un Small Nuclear Réacteur pour stabiliser notre approvisionnement électrique. Idem pour la Corse » (Homme, 37 ans, Alpes-Maritimes)

Au-delà de l'idée de créer une liaison avec la Corse, d'autres contributions évoquent la perspective de **développer les interconnexions avec les autres pays européens**. Une personne conçoit ces interconnexions comme un levier pour compenser les fluctuations du volume d'électricité produit par les ENR et favoriser la circulation de l'électricité en Europe.

« Développer les liaisons avec les pays frontaliers afin d'améliorer les capacités de transit afin de minimiser les moyens de stockage nécessaires au bon fonctionnement du réseau tout en absorbant les "surproductions" ponctuelles et les creux de production » (Homme, 70 ans, Isère)

A l'inverse, un autre internaute estime qu'il est « absurde » de chercher à raccorder l'Irlande avec la France au regard de la distance qui sépare les deux pays.

Des préoccupations locales concentrées dans quelques régions

La majorité des contributions partagées via Cart'Elec évoquent des enjeux qui concernent l'intégralité du réseau électrique et de son développement. Néanmoins, quelques personnes ont partagé des **préoccupations ancrées plus spécifiquement sur des territoires**.

Un contributeur s'inquiète ainsi du **peu d'aménagements visibles sur la carte pour le réseau électrique des régions Bretagne et Provence-Alpes-Côte-d'Azur**. Selon lui, l'approvisionnement en électricité de ces régions devrait être redimensionné au regard de leur croissance démographique et les évolutions prévues par le schéma décennal de développement du réseau à l'heure actuelle sont insuffisantes pour répondre à leurs besoins.

« Nous savons que deux régions françaises sont à risques, la Bretagne et PACA. Aussi, quand nous voyons que pour l'une il est prévu une nouvelle interconnexion vers l'Irlande et peu d'évolution pour la seconde et prendre en compte un accroissement de la population, il est légitime de s'interroger sur une absence de renforcement/doublement des lignes THT. Vous nous répondez qu'il existe un accroissement de la production sur ces territoires par des moyens de production à énergies renouvelables, mais cela semble bien dérisoire pour sécuriser les réseaux ! » (Homme, 67 ans, Charente-Maritime)

Un autre internaute partage sa **surprise face aux projets prévus dans le Puy-de-Dôme**, s'étonnant de ne voir qu'une seule liaison THT pour raccorder Clermont-Ferrand sur la carte.

« Clermont-Ferrand n'est connecté par une seule ligne 400kV ? Pas de secours ? » (Homme, 35 ans, Puy-de-Dôme)

Cart'Elec, une cartographie trop complexe pour certains, insuffisamment détaillée pour d'autres

Le niveau de détail accessible grâce aux données représentées sur Cart'Elec a fait l'objet de quelques commentaires. Un internaute a ainsi partagé ses **difficultés à comprendre cette carte**, qu'il juge **trop complexe**. La différence entre une ligne à haute tension et une ligne à très haute tension est par ailleurs questionnée par un utilisateur, qui s'interroge sur l'existence d'une définition normative permettant d'identifier la catégorie à laquelle appartient chaque portion du réseau.

« Quelle définition donnez-vous à « Très Haute Tension », cette notion n'a aucune définition légale ni normative ? » (NC)

D'autres participants ont quant à eux identifié des **manquements dans les projets de lignes à haute et très haute tension rendus visibles sur la carte**. L'absence de représentation des futures liaisons pour raccorder les projets de parcs éoliens en mer est par exemple pointée par un des utilisateurs¹.

« Pourquoi le projet de ligne sous-marine entre Port la Nouvelle et Fos sur Mer, qui avait été conçu par RTE, ne figure pas dans les projections 2030 et 2040 ? » (NC)

Un autre déplore l'absence sur la carte du projet GILA, qui a vocation à créer un axe électrique sous-marin et souterrain entre la Gironde et la Loire-Atlantique. Ce dernier est néanmoins intégré au sein d'une zone de renforcement à l'échelle de la façade Atlantique, représentée sur la carte.

¹ La méthodologie utilisée pour identifier les « nouvelles lignes » à horizon 2030 et 2040 détaillée dans l'onglet « A propos de ce site » explique l'absence de représentation de ces projets de raccordement. Il est ainsi précisé que « La déduction des « potentielles nouvelles liaisons » électrique a été réalisée, par défaut, en superposant la couche « RENOUVELLEMENT_RENFORCEMENT_2030 » fournie par RTE, et le réseau de transport tel qu'il a été publié en décembre 2024 sur les plateformes de données ouvertes. Dans notre traitement, chaque tronçon de ligne est considéré comme nouveau s'il est situé au-delà de 500 mètres d'une ligne existante (réseau de transport de décembre 2024) et sur au moins 1 km de son tracé. »

« Je ne vois pas sur cette carte le projet GILA du réseau sous-marin entre la Loire-Atlantique et la Gironde » (NC)

Enfin, un troisième commentaire cite un centre de production d'électricité et un poste électrique implantés dans les Hautes-Alpes qui ne sont effectivement pas représentés sur Cart'Elec.

« Des manquants sur votre carte, dans le 05 : centrale hydroélectrique de Serre Ponçon, poste 225 kV de Romette. » (NC)

Annexe – Données utilisées pour concevoir Cart'Elec

Infrastructures de transport d'électricité

Carte 2025

- Infrastructures des lignes : fichiers open data produits par RTE [“Lignes aériennes RTE – nouveau découpage \(au 18 décembre 2024\)”](#) et [“Lignes souterraines RTE – nouveau découpage \(au 18 décembre 2024\)”](#)
- Infrastructures des postes : données RTE
- Interconnexions : données RTE
- Sites de production et de stockage raccordés au réseau RTE : données RTE

Carte D'ici 2030

- Projet d'éolien en mer : données RTE
- Zone de renforcement d'ici 2030 : données RTE
- Renouvellement / Renforcement et raccordement de lignes : données RTE
- Dont potentielles nouvelles liaisons : Commission Particulière du Débat Public avec Le Plan Studio
La déduction des « potentielles nouvelles liaisons » électrique a été réalisée, par défaut, en superposant la couche « RENOUVELLEMENT_RENFORCEMENT_2030 » fournie par RTE, et le réseau de transport tel qu'il a été publié en décembre 2024 sur les plateformes de données ouvertes. Dans notre traitement, chaque tronçon de ligne est considéré comme nouveau s'il est situé au-delà de 500 mètres d'une ligne existante (réseau de transport de décembre 2024) et sur au moins 1 km de son tracé. Ces valeurs sont arbitraires et méritent d'être affinées.
Quelques précautions de lecture pour cette couche :
 - Les tracés rectilignes sont des tracés en cours d'élaboration qui ne préjugent pas du cheminement final de l'ouvrage, ni de la technologie utilisée ;
 - Les nouvelles lignes qui suivraient le réseau existant à moins de 500m sont ignorées.
- Renouvellement / Renforcement et raccordement de postes : données RTE

Carte D'ici 2040

- Projet d'éolien en mer : données RTE
- Projet de centrale EPR : données RTE
- P3 Zone d'accélération : données RTE
- Zone de renforcement à l'horizon 2030-2035 : données RTE
- Zone de renforcement à l'horizon 2035-2040 : données RTE

Enjeux territoriaux

Les données des enjeux ont pour certaines été mises à disposition de la CNDP par RTE dans le cadre de ce débat et d'autres sont issues de bases de données en open data : détail ci-dessous.

Enjeu Environnement

- Natura 2000 : [Inventaire National du Patrimoine Naturel](#), février 2025
- ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) : [Inventaire National du Patrimoine Naturel](#), février 2025
- ZICO (Zone d'Importance pour la Conservation des Oiseaux) : [Inventaire National du Patrimoine Naturel](#), février 2025
- Réserves biologiques et naturelles : [Inventaire National du Patrimoine Naturel](#), février 2025

- Parc naturels régionaux : [Inventaire National du Patrimoine Naturel](#), février 2025
- Parc naturels nationaux : [Inventaire National du Patrimoine Naturel](#), février 2025
- Forêts : BD Topo - IGN - <https://geoservices.ign.fr/bdtopo>

Enjeu Climat

- Liaisons exposées aux risques de forte chaleur en 2025 / 2040 / 2060 : données RTE et Capacity Calculation Region
- Postes exposés aux risques d'inondations en 2025 / 2040 / 2060 : données RTE et Vigicrue
- Écart de nombre de jours de fortes chaleurs (>35°C) : Météo France - [Données DRIAS](#), écart entre le nombre de jours par an actuellement comptabilisés et la situation en 2050, selon le scénario RCP4.5 (émissions modérées). Modèle : EUROCORDEX2020 / ALADIN63_CNRM-CM5 - Juillet 2025
- Écart de nombre de jours de précipitations intenses : Météo France - [Données DRIAS](#), écart entre le nombre de jours par an actuellement comptabilisés et la situation en 2050, selon le scénario RCP4.5 (émissions modérées). Modèle : EUROCORDEX2020 / ALADIN63_CNRM-CM5 - Juillet 2025

Enjeu Industrie et data centers

- Principaux clients industriels de RTE en 2024 : données RTE
- Consommation des sites industriels livrés par RTE par EPCI en 2023 : données RTE [publiées en décembre 2024 sur le portail Odré](#)
- Zones industrielles faisant l'objet d'une croissance de la consommation d'électricité d'ici 2040 : données RTE
- P1 et P2 : zones d'accélération (réindustrialisation et décarbonation) : données RTE
- Zones concentrant les principaux projets de data centers et hypothèses de consommation d'électricité (en TWh) à 2040 : données RTE
- Niveaux de consommation électrique en 2024 : données RTE Consommation électrique totale enregistrée en 2024 et agrégée dans un rayon de 20km. Les données obtenues sont des valeurs relatives, qui permettent d'identifier les zones de plus forte consommation à une échelle nationale.

Enjeu Energies décarbonées (nucléaire et renouvelables)

- Congestions sur le réseau actuel à l'horizon 2040 si ajout d'une paire supplémentaire d'EPR 2 : données RTE
- Projection de la capacité installée en photovoltaïque (GW) à horizon 2035 par région : données RTE basée sur les S3REnR (Schémas Régionaux de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables)
- Projection de la capacité installée (GW) en éolien terrestre à horizon 2035 par région : données RTE basée sur les S3REnR (Schémas Régionaux de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables)